



Conditions Générales de vente et d'utilisation

Sommaire

1. Objet

2. Définitions

3. Formation et entrée en vigueur du contrat

4. Caractéristiques et description du service

1 – Équipement technique

2 – Accès au service

3 – Périmètre et disponibilité du service de gestion des alertes

3.1 – Déclenchement d'une alerte danger

3.2 – Déclenchement d'une alerte santé

5. Obligations et responsabilités de TEL2S

6. Obligations du souscripteur et/ou du bénéficiaire

7. Licence d'utilisation

8. Conditions financières

9. Durée

1 – Durée initiale et renouvellements

2 – Résiliation

10. Divers

11. Médiation

12. Droit de rétractation

13. Protection des données personnelles

14. Droit et langue applicables

15. Jurisdiction compétente

Contrat de Gestion des Alertes Ultralert

Conditions Générales de Vente et d'Utilisation

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes dispositions générales ont pour but de définir les conditions d'exécution du service de Gestion des Alertes de TEL2S au profit des Bénéficiaires désignés. Ce service repose sur le téléchargement d'une Application Smartphone appelée ULTRALERT ainsi que sur la fourniture d'une prestation de traitement des Alertes Santé et Danger 24h/24, 7j/7 au profit de Bénéficiaires se trouvant en France métropolitaine lors du déclenchement de l'Alerte.

ARTICLE 2 – DÉFINITIONS

Alerte Danger : demande de mise en relation émise par le Bénéficiaire, via l'Application Smartphone installée sur son mobile, avec l'opérateur de TEL2S qui le géolocalisera dès l'émission de l'alerte et durant les 3 heures suivantes et pourra, selon la situation, faire appel aux Services de Secours (Police, Gendarmerie ou Pompiers) et informer le(s) Contact(s) Référent(s) du Bénéficiaire.

Alerte Santé : demande de mise en relation émise par le Bénéficiaire, via l'Application Smartphone installée sur son mobile, avec le SAMU et transmission par TEL2S de la position géolocalisée du Bénéficiaire et de ses Informations Alerte Santé au SAMU. TEL2S pourra également informer le(s) Contact(s) Référent(s) du Bénéficiaire.

Bénéficiaire : personne physique résidant en France métropolitaine et bénéficiant du service de Gestion des Alertes. Il peut s'agir du Souscripteur du contrat ou d'un tiers désigné.

Contact(s) référent(s) : personne(s) physique(s) de l'entourage du Bénéficiaire, dont les coordonnées sont saisies depuis ULTRALERT et disposant éventuellement des clefs du domicile du Bénéficiaire. Le(s) Contact(s) Référent(s) accepte(nt), si cela lui(leur) est possible, d'intervenir et de porter assistance au Bénéficiaire à son domicile ou partout ailleurs suite à un appel téléphonique de TEL2S.

Géolocalisation : localisation et position géographique d'une personne. La géolocalisation est obtenue par l'intermédiaire du GPS du Smartphone du Bénéficiaire sur le territoire de la France métropolitaine.

Informations Alerte Santé : informations sur le Bénéficiaire saisies depuis ULTRALERT par le Souscripteur, et le Bénéficiaire s'il n'est pas le Souscripteur, afin d'indiquer notamment le niveau des capacités physiques du Bénéficiaire (ouïe, élocution, mobilité et vue), l'adresse précise de son domicile, le nom et les coordonnées de son médecin traitant s'il est connu. Le Bénéficiaire devra également saisir dans ULTRALERT la liste de son/ses Contact(s) Référent(s). Les Informations Alerte Santé sont établies sous la seule responsabilité du Souscripteur, et du Bénéficiaire s'il n'est pas le Souscripteur, qui s'oblige à mettre à jour les données fournies aussi souvent que nécessaire.

Services de Secours : ils englobent selon la nature du besoin, la police, la gendarmerie, le Centre 15 et les pompiers.

Souscripteur : personne physique contractant avec TEL2S pour son compte ou pour le compte d'un autre Bénéficiaire.

TEL2S :

Téléservices et Sécurité SA, Siège social : 81 Rue Pierre Sépard – 92324 Châtillon cedex – Tél : 01 46 12 12 12 – appli-ultralert@tel2s.fr, Société Anonyme au capital de 72 510 euros - SIRET N° 32578528500041 - NAF 8010 Z, N° Intracommunautaire : FR66325785285 - 325 785 285 RCS NANTERRE
Assurance responsabilité civile : ALLIANZ, Piton Alain et J Claude, 263 Bd Jean Jaurès 92100 Boulogne Billancourt
Numéro : 065 103 986

ULTRALERT : application mobile fonctionnant sur les systèmes d'exploitation Android et IOS pour iPhone et disponible gratuitement en téléchargement dans l'Apple Store d'Apple et le Google Play Store de Google, permettant après activation le déclenchement d'Alertes Danger et Santé. ULTRALERT est activée à l'aide du numéro de souscription au Contrat de Gestion des Alertes attribué lors de sa conclusion depuis le site web mobile TEL2S ou dans le cadre de l'offre globale de services souscrite.

ARTICLE 3 – FORMATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONTRAT

Le Souscripteur déclare avoir pris connaissance préalablement à la conclusion du présent contrat des informations précontractuelles portant sur les caractéristiques essentielles du service, son prix, la durée du contrat et les conditions d'exercice du droit de rétractation, disponibles sur le site internet dédié TEL2S ou qui lui ont été transmises sous forme de fichier pdf préalablement au contrat conclu hors établissement. Le contrat entrera en vigueur dès sa conclusion. Pour les contrats conclus à distance, une confirmation de contrat et un formulaire de rétractation seront transmis sous forme de fichier au format PDF, joint à un courrier électronique (L 221-13 du code de la consommation).

ARTICLE 4 – CARACTÉRISTIQUES ET DESCRIPTION DU SERVICE

1. Equipement technique

L'équipement de Gestion des Alertes comprend une application mobile appelée ULTRALERT à télécharger sur un Smartphone fonctionnant avec l'une des versions Android ou IOS, mise sur le marché durant l'année en cours, l'année précédente (n-1) ou celle d'avant (n-2) [téléphones Android recommandés Samsung et Google]; application permettant le déclenchement des Alertes par :

- Un premier bouton permettant la transmission d'Alertes Santé vers le SAMU et TEL2S, notamment par pression sur ce bouton,
- Un second bouton permettant la transmission d'Alertes Danger vers TEL2S, notamment par pression sur ce bouton,
- Un mode « secousse » permettant la transmission d'Alertes Danger vers TEL2S, par secousse du Smartphone.

2. Accès au service

Le service de Gestion des Alertes nécessite de la part du Bénéficiaire (i) de disposer d'un Smartphone connecté à un réseau de téléphonie mobile et internet sur lequel sera installée ULTRALERT permettant ainsi sa communication avec TEL2S, (ii) de ne pas avoir opté pour les appels masqués auprès de son opérateur de téléphonie ou d'activer l'affichage du numéro directement dans les réglages du Smartphone, (iii) l'activation de la fonction de géolocalisation directement dans les réglages du Smartphone et l'acceptation que l'application puisse y avoir recours, (iv) un état de chargement de la batterie suffisant pour les communications sous forme d'appels et pour permettre la transmission des données pendant tout le temps où l'alerte est activée et dans un maximum de 3 heures, et (v) de disposer d'un Smartphone équipé d'un accéléromètre, dont l'accès doit être possible par ULTRALERT pour le déclenchement d'une Alerte Danger par secousse du Smartphone.

Le Souscripteur et/ou le Bénéficiaire installera ULTRALERT en suivant les instructions fournies et saisira ses Informations Alerte Santé.

3. Périmètre et disponibilité du service de gestion des alertes

Le service de Gestion des Alertes fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour un Bénéficiaire situé en France métropolitaine et est assuré en langue française uniquement.

3.1 Déclenchement d'une alerte danger

En cas de danger, le Bénéficiaire déclenche une Alerte Danger en cliquant sur le bouton d'urgence disponible sur l'Application ou en secouant son Smartphone :

- Si le déclenchement est réalisé par le bouton d'urgence de l'application, un appel « voix » est déclenché vers TEL2S et la position de géolocalisation du Bénéficiaire est envoyée à TEL2S.
- Si le déclenchement est réalisé par secousse du Smartphone, une trame « data » contenant la position de géolocalisation du Bénéficiaire ainsi qu'un enregistrement audio de 30 secondes sont envoyés à TEL2S, sous réserve d'être connecté à un réseau internet.

Quelle que soit la manière de déclencher l'Alerte Danger, l'opérateur TEL2S en est notifié et reçoit la position de géolocalisation du Bénéficiaire. Après analyse de l'enregistrement audio et le cas échéant levée de doute par un contre-appel par l'opérateur, TEL2S alerte les Services de Secours en cas de danger immédiat du Bénéficiaire. Suite à cette action, l'opérateur TEL2S peut être amené à appeler ou envoyer un sms d'information au(x) Contact(s) Référent(s). La position de géolocalisation du Bénéficiaire sera également suivie pendant les 3 heures qui suivent le déclenchement de l'alerte. Il est à noter que l'opérateur ne pourra faire appel aux Services de Secours que si et seulement si le doute a pu être levé par l'analyse de l'enregistrement audio et, si nécessaire, par un contre-appel sur le portable du Bénéficiaire. Si le doute n'a pas pu être levé, l'opérateur enverra un SMS au(x) Contact(s) Référent(s) du Bénéficiaire.

3.2 Déclenchement d'une alerte santé

En appuyant sur le bouton d'Alerte Santé, le Bénéficiaire est directement mis en relation avec le SAMU. En parallèle, l'opérateur reçoit une Alerte et transmet immédiatement les Informations Alerte Santé, saisies au préalable dans l'Application Smartphone, et les informations utiles du Bénéficiaire, notamment les coordonnées du/des Contact(s) Référent(s) ainsi que sa position de géolocalisation, aux Services de Secours. La position de géolocalisation étant suivie pendant 3 heures après le déclenchement de l'Alerte, cette dernière peut également être transmise aux Services de Secours si cela s'avère utile.

Après prise en compte de la situation par les Services de Secours, l'opérateur TEL2S informe par téléphone le(s) Contact(s) Référent(s) du Bénéficiaire.

Un défaut de connexion au réseau de téléphonie mobile et internet du Smartphone du Bénéficiaire peut empêcher la transmission des Alertes et donc leur réception par TEL2S. Le déclenchement par secousse nécessite un réseau internet suffisant pour pouvoir envoyer l'Alerte, les données de géolocalisation et l'enregistrement audio de 30 secondes. En cas de perte de connexion durant la durée de la transmission de l'Alerte (maximum 3 heures), la transmission sera interrompue. Une reprise automatique est effectuée pour la géolocalisation en cas de reconnexion dans le temps imparti des 3 heures et cela uniquement dans la mesure où l'application n'a pas été arrêtée par l'utilisateur ou le système d'exploitation du téléphone.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE TEL2S

Le service de Gestion des Alertes organisé par TEL2S est un service d'intermédiation visant à mettre en place, à mobiliser et à informer un réseau constitué du SAMU, de Contact(s) Référent(s) et des Services de Secours au profit du Bénéficiaire.

TEL2S s'engage à rendre une prestation de Gestion des Alertes conforme à la description de l'article 4.

La responsabilité de TEL2S ne pourra pas être engagée ni retenue dans les cas suivants :

- Défaillances et retards du SAMU ou des Services de Secours, comme à l'égard des dégâts occasionnés lors de leur intervention,
- Contact(s) Référent(s) absent(s) ou indisponible(s),
- Non-réception d'une Alerte du fait :
 - d'un déclenchement depuis une zone hors de portée de réseau,
 - du non-respect des obligations à la charge du Bénéficiaire,
 - du fait du prince ou d'un cas de force majeure,
 - d'une défaillance des réseaux téléphoniques du fait de l'exploitant de ces derniers.
- Non-réception d'une position de géolocalisation du fait :
 - d'un déclenchement depuis une zone hors de portée des satellites,
 - de conditions climatiques exceptionnelles,
 - du fait du prince ou d'un cas de force majeure,
 - d'une défaillance des satellites du fait de l'exploitant de ces derniers,
 - d'un défaut du fonctionnement du GPS du téléphone du Bénéficiaire,
 - de la non activation de la fonction de géolocalisation dans les réglages du Smartphone.
- Ajout par le fabricant du téléphone ou l'opérateur de téléphonie d'une surcouche empêchant l'application de fonctionner.

TEL2S ne prend pas en charge :

- les frais d'intervention des Services de secours,
- les conséquences pécuniaires et matérielles des dommages au Domicile du Bénéficiaire découlant de l'intervention des Services de secours.

ULTRALERT et ses composants sont fournis en l'état de l'avancement de la technique. Des mises à jour et perfectionnements peuvent être effectués sans information préalable du Bénéficiaire et sont susceptibles de rendre l'application temporairement indisponible.

Il appartient au Bénéficiaire de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement téléphonique contre toute atteinte.

Le Souscripteur déclare connaître et accepter les caractéristiques et les limites du réseau Internet et notamment les problèmes liés à la connexion et/ou l'accès au réseau Internet et/ou aux sites web ; les problèmes liés à la disponibilité et à l'encombrement des réseaux ; les problèmes liés à la défaillance ou à la saturation des réseaux ; les problèmes liés au temps de transit, à l'accès aux informations mises en ligne, aux temps de réponse pour afficher, consulter, interroger ou autrement transférer des données ; les risques d'interruption ; l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage ; les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur les dits réseaux et les dommages, de quelque nature que ce soit, pouvant en résulter sur les équipements téléphoniques et les données qui y sont stockées, ainsi que l'activité personnelle, professionnelle ou commerciale du Bénéficiaire, etc. pour lesquelles la responsabilité de TEL2S ne saurait être engagée.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DU SOUSCRIPTEUR ET DU BÉNÉFICIAIRE

Pour permettre un bon fonctionnement d'ULTRALERT et la bonne exécution du service de Gestion des Alertes, le Souscripteur et/ou le Bénéficiaire s'engage(nt) notamment à :

- accepter le fait d'être géolocalisé et suivi pendant 3 heures en cas de déclenchement d'une Alerte,
- fournir l'ensemble des informations nécessaires à la mise en service du dispositif et au traitement des Alertes, en particulier les Informations Alerte Santé qu'il(s) s'engage(nt) à mettre à jour aussi souvent que nécessaire,
- prendre toutes dispositions pour que les connexions aux réseaux téléphonique et internet soient constamment effectives et en état normal de fonctionnement,
- signaler à TEL2S tout dysfonctionnement du service,
- disposer, pendant toute la durée du contrat, d'au moins un Contact Référent pouvant porter assistance au Bénéficiaire et joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7,
- s'obliger à faire un usage normal et non abusif d'ULTRALERT et du service de Gestion des Alertes,
- s'assurer, sous leur seule responsabilité, de l'accord de(s) Contact(s) Référent(s) pour être contacté(s) par TEL2S et se rendre au domicile du Bénéficiaire à première demande.

ARTICLE 7 – LICENCE D'UTILISATION

TEL2S concède au Souscripteur un droit personnel d'utilisation d'ULTRALERT, de ses composants et de son contenu, non exclusif, révocable, non cessible, non transférable, mondial et gratuit uniquement pour ses besoins propres ou ceux du Bénéficiaire dans le cadre de l'utilisation d'ULTRALERT et des prestations de Gestion des Alertes associées, à l'exclusion de toute autre finalité. Il est strictement interdit au Souscripteur/Bénéficiaire d'accéder et/ou d'utiliser les codes source d'ULTRALERT et/ou ses composants logiciels. Le Souscripteur n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur ULTRALERT, son contenu et/ou les prestations de services associées ni aucun autre droit que ceux conférés par les présentes. La présente licence ne confère aucun droit d'utilisation au Souscripteur et/ou Bénéficiaire sur le contenu d'ULTRALERT. Le Souscripteur s'interdit donc de reproduire, représenter, adapter et/ou exploiter l'un quelconque des éléments du contenu. Le Souscripteur s'engage expressément à ce que l'utilisation d'ULTRALERT ne porte en aucun cas atteinte aux droits de TEL2S, et notamment à ce que cette utilisation ne constitue pas un acte de contrefaçon, de concurrence déloyale ou parasitaire du contenu.

Le Souscripteur s'engage expressément :

- à télécharger ULTRALERT sur son équipement exclusivement pour un usage personnel et non marchand ;
- à ne pas reproduire de façon permanente ou provisoire ULTRALERT, en tout ou partie, par tout moyen et sous toute forme ;
- à ne pas utiliser de logiciels ou de procédés destinés à copier le contenu ;
- à ne pas procéder à toute adaptation, modification, traduction, transcription, arrangement, compilation, décompilation, assemblage, désassemblage, transcodage, de tout ou partie d'ULTRALERT et de son contenu ;
- à ne pas exporter ULTRALERT, la fusionner en tout ou partie avec d'autres programmes informatiques ;
- à s'abstenir d'utiliser des logiciels ou dispositifs susceptibles de perturber le bon fonctionnement d'ULTRALERT ;
- à ne pas mettre en place des systèmes susceptibles de pirater ULTRALERT et/ou son contenu en tout ou partie, ou de nature à violer les dispositions du présent article ;
- à informer TEL2S dès la connaissance d'un acte de piratage et en particulier de toute utilisation illicite ou non contractuelle d'ULTRALERT et/ou de son contenu quel que soit le mode de diffusion ;
- à ne pas vendre, louer, sous-licencier ou distribuer de quelque façon ULTRALERT et/ou son contenu à des tiers.

ARTICLE 8 – CONDITIONS FINANCIÈRES

Le prix de l'abonnement au service est fixé soit dans les conditions particulières du contrat, soit dans celles de l'offre globale de services comprenant le service de Gestion des Alertes.

Les autres frais liés à ou dérivant du service de Gestion des Alertes (Smartphone, abonnement téléphonique et internet mobile, toute somme éventuellement demandée par les médecins, intervenants et les Services de Secours au titre de leurs interventions, ...) sont à la charge exclusive du Souscripteur et/ou du Bénéficiaire.

ARTICLE 9 – DURÉE

1. DURÉE INITIALE ET RENOUVELLEMENTS

Le contrat prend effet à la date de conclusion pour une période de 12 mois ; il se renouvelle ensuite annuellement par tacite reconduction par périodes de 12 mois.

2. RÉSILIATION

Si le contrat est compris dans une offre globale de services proposée par un partenaire de TEL2S, l'expiration des prestations ou des garanties prévues dans cette offre globale, pour quelque cause que ce soit, entraîne la résiliation automatique du présent contrat. En cas de souscription à un contrat autonome directement auprès de TEL2S, le contrat peut être résilié à tout moment par le Bénéficiaire ou le Souscripteur pour une date d'échéance quelconque par lettre simple, ou recommandée avec avis de réception par précaution, adressée à TEL2S au moins un (1) mois avant la date d'échéance.

Le contrat pourra être résilié par TEL2S quinze (15) jours après l'envoi d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec AR ou tout moyen équivalent précisant le manquement du Bénéficiaire / Souscripteur, et demeurée sans effet.

ARTICLE 10 – DIVERS

Toute déclaration ou information à destination de TEL2S peut être faite par tout moyen à la disposition du Souscripteur, et notamment par lettre simple ou recommandée avec avis de réception à titre de preuve de cette communication.

ARTICLE 11 – MÉDIATION

Lorsqu'un Bénéficiaire est mécontent du traitement de sa demande, sa première démarche doit être d'en informer Allianz Assistance pour que la nature de son insatisfaction soit comprise et que des solutions soient recherchées.

En cas de désaccord, le Souscripteur peut adresser une réclamation à l'adresse suivante : service.qualite@gts-teleassistance.com

Si le désaccord persiste, après la réponse de Allianz Assistance ayant procédé à un dernier examen de sa demande épuisant les voies de recours internes, le Souscripteur peut alors saisir le médiateur indépendant à l'adresse suivante : Entité de Médiation de la Consommation AME – 11 place Dauphine – 75001 Paris

<http://www.mediationconso-ame.com/>

ARTICLE 12 – DROIT DE RÉTRACTATION

Si le contrat est compris dans une offre globale de services proposée par un partenaire de TEL2S, le Souscripteur peut exercer son droit de rétractation dans les conditions prévues par ladite offre.

Dans les autres cas, le Souscripteur a le droit de se rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze (14) jours après le jour de la conclusion du contrat. Pour exercer le droit de rétractation, le Souscripteur devra notifier à TEL2S sa décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Il pourra également remplir le formulaire joint lors de la confirmation de la souscription, également disponible sur le site internet dédié TEL2S, à réception duquel TEL2S adressera un accusé de réception sur support durable (courriel ou autre). En cas de rétractation, TEL2S remboursera au Souscripteur tous les paiements reçus au plus tard sous quatorze jours à compter du jour où TEL2S sera informée de la décision de rétractation. Si le Souscripteur a demandé à bénéficier du service pendant le délai de rétractation, il devra payer à TEL2S un montant proportionnel au service fourni avant la rétractation du présent contrat.

ARTICLE 13 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le traitement de données à caractère personnel est régi par la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et le Règlement UE 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

TEL2S est le responsable du traitement des données à caractère personnel, recueillies en vue de la passation, la gestion et l'exécution des contrats.

Ces données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution du contrat et conformément aux dispositions relatives à la prescription.

Elles sont susceptibles d'être communiquées à des sous-traitants, situés dans ou hors de l'Union Européenne.

Conformément à la législation et réglementation applicables en matière de protection des données le Bénéficiaire peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier en contactant TEL2S par mail à l'adresse suivante :

informations-personnelles@votre-teleprotection.fr (ou en envoyant un courrier à l'adresse AWP France SAS, Département Protection des Données Personnelles, 7 rue Dora Maar, 93488 Saint-Ouen Cedex).

Le Bénéficiaire est informé de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

« Bloctel » sur laquelle il peut s'inscrire : <https://conso.bloctel.fr/>.

Pour plus d'informations, il est possible de consulter la déclaration de confidentialité expliquant notamment comment et pourquoi sont collectées les données personnelles. Sa version la plus récente est accessible sur le site Internet www.allianz-teleprotection.fr.

ARTICLE 14 – DROIT ET LANGUE APPLICABLES

Le contrat est régi par la loi française.

La langue utilisée pour l'exécution du contrat est le français.

ARTICLE 15 – JURIDICTION COMPÉTENTE

Tout litige né de l'exécution ou de l'interprétation du contrat sera de la compétence des juridictions françaises.

Déclaration de confidentialité

LA SÉCURITÉ DE VOS DONNÉES PERSONNELLES NOUS IMPORTE

Téléservices et Sécurité (TEL2S), entité d'Allianz Partners SAS, est une société anonyme spécialisée dans le secteur des activités de protection et surveillances des personnes par télétransmission.

Protéger votre vie privée est notre priorité absolue. Cette déclaration de confidentialité explique comment nous collectons les données à caractère personnels, quel type de données nous collectons et pourquoi, avec qui nous les partageons et à qui nous les divulguons. Veuillez lire attentivement cette déclaration.

1 – QUI EST RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES DONNÉES ?

Le responsable du traitement des données est la personne, physique ou morale, qui contrôle et est responsable de la conservation et de l'utilisation des données à caractère personnel, au format papier ou électronique. **TEL2S** est le responsable du traitement des données, tel que défini par la législation et la réglementation applicables en matière de protection des données.

2 – QUELLES DONNÉES PERSONNELLES SONT COLLECTÉES ?

Nous collecterons et traiterons différents types de données à caractère personnel vous concernant, conformément à ce qui suit :

- les données relatives à l'identification des personnes parties, intéressées ou intervenantes au contrat d'abonnement.
- toute autre donnée nécessaire à la passation et/ou l'exécution du contrat.

Dans ce cadre, nous pourrions être amenés à collecter et traiter les « données à caractère personnel » vous concernant.

3 – COMMENT VOS DONNÉES PERSONNELLES SONT COLLECTÉES ET TRAITÉES ?

Nous collecterons et traiterons les données à caractère personnel que vous nous transmettez et celles que nous recevons de tiers (comme expliqué plus bas) pour un certain nombre de finalités et sous réserve de votre consentement exprès, à moins que ce dernier ne soit pas exigé par les lois et réglementations applicables, comme indiqué ci-dessous :

Finalité	Consentement exprès ?
<ul style="list-style-type: none"> • Administration du contrat (ex. : devis, souscription, traitement des alarmes, traitement des réclamations...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Oui, si nécessaire. Toutefois, dans les cas où nous devons traiter vos données à caractère personnel dans le cadre de la souscription et/ou de la mise en œuvre de votre contrat à nos services, nous ne solliciterons pas votre consentement exprès.
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du recouvrement de créances 	<ul style="list-style-type: none"> • Non

<ul style="list-style-type: none"> • Prise de décision automatisée pour déterminer les produits les mieux adaptés à vos besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • Oui, si nécessaire. Toutefois, dans les cas où nous devons traiter vos données à caractère personnel dans le cadre de la souscription et de la mise en œuvre de votre abonnement et/ou du traitement de votre réclamation, nous ne solliciterons pas votre consentement exprès.
<ul style="list-style-type: none"> • Respect de toute obligation légale (obligations fiscales, comptables et administratives) 	<ul style="list-style-type: none"> • Non

Comme mentionné plus haut, pour les finalités énumérées précédemment, nous traiterons les données à caractère personnel vous concernant que nous recevons.

Concernant les finalités mentionnées précédemment pour lesquelles nous avons indiqué que votre consentement exprès n'est pas requis ou dans les cas où nous aurions besoin de vos données à caractère personnel dans le cadre de la souscription de votre contrat et/ou la gestion des alertes reçues, nous traiterons vos données à caractère personnel sur la base de nos intérêts légitimes et/ou conformément à nos obligations légales.

Vos données à caractère personnel seront nécessaires pour tout achat de nos produits et services. Si vous ne souhaitez pas nous fournir ces données, nous ne serons pas en mesure de vous garantir l'accès aux produits et services demandés ou susceptibles de vous intéresser, ou encore de vous proposer des offres adaptées à vos exigences spécifiques.

4 - QUI PEUT ACCÉDER À VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Nous nous assurons que vos données à caractère personnel sont traitées dans le respect des finalités indiquées plus haut.

Dans le cadre des finalités énoncées, vos données à caractère personnel pourront être divulguées aux parties suivantes, agissant en tant que tiers, responsables du traitement des données :

- sous-traitants susceptibles d'intervenir dans la gestion opérationnelle de votre service de Ultralert.

Dans le cadre des finalités énoncées, vos données à caractère personnel pourront être divulguées aux parties suivantes, agissant en tant que préposés au traitement des données, opérant sous notre responsabilité :

- consultants techniques, experts, avocats, experts en sinistres et sociétés d'enquête qualité
- annonceurs et régies, publicitaires, afin de vous adresser des communications commerciales, conformément à la législation locale et à vos préférences de communication. *Nous ne partageons pas vos données à caractère personnel avec les tiers à des fins marketing, sans votre autorisation.*

En définitive, nous pourrions être amenés à partager vos données à caractère personnel dans les cas suivants :

- dans les cas envisagés ou réels de réorganisation, fusion, vente, coentreprise, cession, transfert ou autre disposition de tout ou partie de notre activité, de nos actifs ou de nos titres (notamment dans le cadre de procédures en insolvabilité ou autres procédures similaires) ; et
- afin de nous conformer à toute obligation légale, y compris aux obligations résultant des décisions du médiateur dans le cas où vous présenteriez une réclamation concernant l'un de nos produits ou services.

5 - OÙ SONT TRAITÉES VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Vos données personnelles pourront être traitées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Espace économique européen (EEE) par les parties spécifiées dans la section 4, toujours sous réserve des restrictions contractuelles relatives à la confidentialité et à la sécurité, conformément à la législation et à la réglementation applicables en matière de protection des données. Nous ne divulguons pas vos données personnelles à des parties non autorisées à les traiter.

Chaque transfert de vos données personnelles en vue de leur traitement en dehors de l'EEE par une autre société du groupe Allianz, sera effectué sur la base des règles internes d'entreprise approuvées par Allianz (normes d'Allianz relatives à la confidentialité), établissant des règles adéquates de protection des données personnelles et contraignant juridiquement l'ensemble des sociétés du groupe Allianz..

Vous pouvez prendre connaissance de ces règles Internes d'entreprise et des pays concernés, en dehors de l'EEE, en nous contactant comme indiqué à la section 9.

Lorsque les règles internes d'entreprise d'Allianz ne s'appliquent pas, nous prendrons des mesures afin de garantir que le transfert de vos données personnelles hors EEE sera effectué selon le niveau de protection adéquat, au même titre que s'il s'agissait d'un transfert à l'intérieur de l'EEE. Vous pouvez prendre connaissance des mesures de protection que nous mettons en œuvre pour ce type de transferts (clauses contractuelles types, par exemple) en nous contactant comme indiqué dans la section 9

6 - QUELS SONT VOS DROITS CONCERNANT VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Lorsque la loi ou la réglementation en vigueur le permet, vous avez le droit :

- d'accéder à vos données à caractère personnel et de connaître leur provenance, les objectifs et finalités du traitement de ces données, les informations concernant le(s) responsables(s) du traitement des données, le(s) préposé(s) au traitement des données et les destinataires des données potentiellement divulguées ;
- de retirer votre consentement à tout moment, dans les cas où celui-ci est requis pour le traitement de vos données à caractère personnel ;
- de mettre à jour ou de rectifier vos données à caractère personnel afin qu'elles soient toujours exactes ;
- de supprimer vos données à caractère personnel de nos systèmes si leur conservation n'est plus nécessaire dans le cadre des finalités indiquées précédemment ;
- de restreindre le traitement de vos données à caractère personnel dans certaines circonstances, par exemple, si vous avez contesté l'exactitude de vos données à caractère personnel, pendant la période nécessaire à la vérification de leur exactitude par nos services ;
- d'obtenir vos données à caractère personnel au format électronique, pour votre usage personnel ou celui de votre nouvel assureur ; et
- de déposer une plainte auprès de notre société et/ou de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés CNIL.

Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant comme indiqué à la section 9.

7 - COMMENT VOUS OPPOSER AU TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Lorsque la loi ou la réglementation en vigueur le permet, vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel par nos services, ou de solliciter auprès de notre société l'arrêt du traitement desdites données (y compris à des fins de marketing direct). Une fois votre demande transmise, nous ne

procéderons plus au traitement de vos données à caractère personnel, à moins que la législation ou la réglementation applicable ne le permette.

Vous pouvez exercer ce droit de la même manière que vos autres droits définis dans la section 6.

8 - COMBIEN DE TEMPS CONSERVONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Nous conserverons vos données à caractère personnel selon les conditions spécifiques énoncées ci-après :

- En cas de non souscription suite à demande d'information, demande de devis, demande d'installation : 6 mois à compter de la date de l'abandon du projet de souscription.
- Pour toute information sur les réclamations – deux (2) ans à compter de la réception de la réclamation.
- Pour toute information sur le contrat – cinq (5) ans à compter de l'expiration, de la résiliation, ou de l'annulation du contrat d'abonnement

Nous vous informons que des durées de conservations spécifiques peuvent s'appliquer dans le cadre des obligations fiscales et comptables, conformément à la réglementation en vigueur.

Nous ne conserverons pas vos données à caractère personnel plus longtemps que nécessaire. Elles seront conservées uniquement pour les finalités pour lesquelles elles auront été obtenues.

9 - COMMENT NOUS CONTACTER ?

Pour toute question concernant l'utilisation que nous faisons de vos données à caractère personnel, vous pouvez nous contacter par e-mail ou par courrier postal :

Département Protection des Données Personnelles

AWP France

7 rue Dora Maar

93400 Saint-Ouen

E-mail : informations-personnelles@votre-teleprotection.fr

10 - À QUELLE FRÉQUENCE METTONS-NOUS À JOUR LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ ?

Nous procédons régulièrement à la révision de cette déclaration de confidentialité.